



PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LA HAUTE GASPÉSIE
MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-PIERRE

PROCÈS-VERBAL de la séance Extraordinaire du conseil de la Municipalité de Mont-Saint-Pierre tenue le 17 décembre 2025, à 19h00, au lieu habituel des sessions dudit conseil, sis au 102, rue Prudent-Cloutier, à Mont-Saint-Pierre.

Sont présents(es), les conseillers(ères) :

Siège # 1 – Normand Landry
Siège # 2 – Marise Ouellet
Siège # 3 – Colette Rehel
Siège # 4 – Claude Cloutier

Sont absents(es), les conseillers(ères) :

Formant quorum sous la présidence du maire, Magella Emond

Madame, Marie-Eve Tanguay, directrice générale intérim et greffière trésorière assiste également à cette séance.

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, le maire déclare la session ouverte

02 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

02 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

03 - LÉGISLATION

03.01 - Bâtiment municipal sous bail avec la COOP, Hydro-Québec

03.02 - Cours d'eau, sortie de la Rivière

04 - PÉRIODE DE QUESTIONS

05 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

EN CONSÉQUENCE
SUR UNE PROPOSITION DE Normand Landry

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

131-12-2025

03 - LÉGISLATION

03.01 - Bâtiment municipal sous bail avec la COOP, Hydro-Québec

CONSIDÉRENT les difficultés financières de la COOP ;

CONSIDÉRENT lors incapacité à payer l'électricité des bâtiments municipaux sous bail afin de maintenir un chauffage minimal pour la sécurité des immeubles ;

CONSIDÉRENT que M. le maire, Magella Emond, propose de reprendre les contrats avec Hydro Québec pour la bâtisse sise au 112 Prudent-Cloutier, Mont-Saint-Pierre.

CONSIDÉRENT que M. le maire, Magella Emond, propose de reprendre les contrats avec Hydro Québec pour la bâtisse sise au 84 Prudent-Cloutier, Mont-Saint-Pierre.

EN CONSÉQUENCE
SUR UNE PROPOSITION DE Claude Cloutier
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité entreprenne les démarches auprès d'Hydro-Québec pour reprendre les contrats en date du 1 janvier 2026 pour le bâtiment sis au 112 Prudent-Cloutier.

QUE les frais d'arriérage ne soient pas compris dans la reprise.

QUE le présent bail soit annexé temporairement de façon que la municipalité prenne en charge la portion électricité et que celle-ci soit facturable à la COOP, le temps que la situation financière soit redressée.

QUE la municipalité entreprenne les démarches auprès d'Hydro-Québec et notaire pour voir ce qui peut être fait vu le bail emphytéotique pour le bâtiment sis au 84 Prudent-Cloutier.

QUE les frais d'arriérage ne soient pas compris dans la reprise, si reprise il y a.

QU'également les frais d'électricité soient facturables à la COOP.

QUE M. le maire, Magella Emond puisse signé pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

132-12-2025

03.02 - Cours d'eau, sortie de la Rivière

CONSIDÉRENT que la sortie de la Rivière vers le fleuve ne se fait plus dans le même lieu ;

CONSIDÉRENT que l'eau a pris un chemin pouvant occasionner des dommages importants aux infrastructure ;

CONSIDÉRENT que M. le maire, Magella Emond, propose d'entreprendre des démarches auprès du ministère de l'Environnement, de la lutte aux changements climatiques, de la faune et des parcs.

EN CONSÉQUENCE
SUR UNE PROPOSITION DE Normand Landry
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser le maire, Magella Emond a déposé une demande de Soustraction d'une activité urgente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

133-12-2025

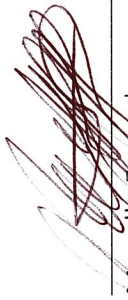
17 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

SUR UNE PROPOSITION DE Colette Réhel
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE cette séance ordinaire soit levée à 19 h 14

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Je, Magella Emond, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».



Magella Emond
Maire



Marie-Eve Tanguay
Directrice générale intérim, greffière et trésorière